

Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

95, rue Saint-Charles
Saint-Louis-du-Ha! Ha!, Témiscouata, (Québec)
G0L 3S0

Le 10 juillet 2008

*Syndicat des travailleurs et
travailleuses des postes
377, rue Bank Street
Ottawa (Ontario) K2P 1Y3*

À l'attention de Monsieur Denis Lemelin, président

Monsieur,

La présente a pour but de faire suite à votre demande d'appui concernant le maintien du service postal public et universel.

Le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! a accepté votre demande et a adopté la résolution jointe à la présente.

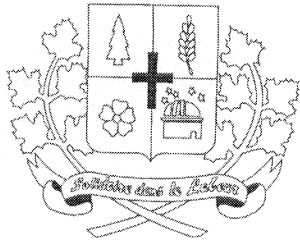
Espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez accepter, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur général,

Gratien Ouellet, g.m.a.

GO/cm

p.j.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

95, rue Saint-Charles
Saint-Louis-du-Ha! Ha!, Témiscouata, (Québec) G0L 3S0
Téléphone : 418-854-2260 Télécopieur : 418-854-0717

Le 9 juillet 2008

Copie de résolution Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

À une séance ordinaire, tenue le 7 juillet 2008 et à laquelle étaient présentes les personnes suivantes : Lucy Bossé, Gilles Pelletier, Katie Lavoie, Frédéric Beaulieu et Gratien Ouellet, secrétaire-trésorier, formant quorum sous la présidence de monsieur Janick Rousseau, maire suppléant, on procéda de la façon suivante :

RÉSOLUTION NUMÉRO : 07-08-6170

Attendu que l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes, qui a été lancé le 21 avril 2008 par le gouvernement fédéral, envisage la déréglementation du service postal (c'est-à-dire la réduction ou l'élimination du privilège exclusif de Postes Canada sur la poste-lettres);

Attendu que si le gouvernement réduit ou élimine le mécanisme qui finance le service postal universel, soit le privilège exclusif, il sera de plus en plus difficile d'assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population, et ce, dans toutes les régions du pays;

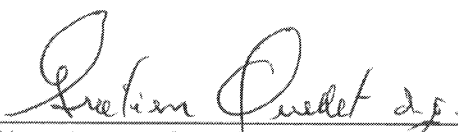
Attendu que la déréglementation du service postal dans d'autres pays a entraîné la fermeture de bureaux de postes, une réduction des services, des pertes d'emplois et une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises;

Attendu que le gouvernement ne tient pas d'audiences publiques dans le cadre de l'Examen stratégique et qu'il ne consulte pas adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population;

Il est proposé par monsieur Gilles Pelletier, appuyé par monsieur Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! fasse parvenir une lettre ou un mémoire à l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes indiquant notre opposition à la déréglementation de Postes Canada et exigeant que le gouvernement tienne des audiences publiques et consulte adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population.

Extrait certifié conforme

Ce 9 juillet 2008



Signature et fonction